

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU

Commune de Saint-Léger en Yvelines

Par arrêté du 14 juin 2022 et par délibération du 07/04/2023 le conseil municipal de Saint-Léger en Yvelines a voté à l'unanimité la modification de droit commun du PLU et défini les modalités d'ouverture de l'enquête publique du mardi 2 mai 2023 au 2 juin 2023 à 12h00 inclus.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu les :

- Vendredi 5 mai 2023 de 9h00 à 12h00, Lundi 15 mai 2023 de 14h00 à 17h00 et Vendredi 2 juin 2023 de 9h00 à 12h00.

A la Mairie de Saint léger en Yvelines

6 place de la Mairie

78610 SAINT LEGER EN YVELINES.

Le dossier peut être consulté et les remarques consignées au registre durant l'enquête publique, comme suit :

du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 (excepté le mercredi)

et le Lundi et vendredi de 14h00 à 17h00.(excepté du 17 au 20 mai 2023)

